



Utiliser une marque d'une entreprise liquidée

Par **vikti**, le **14/05/2018** à **13:05**

Bonjour,

ancien gérant d'une SARL qui n'existe plus aujourd'hui, je souhaiterais récupérer une marque inscrite au nom de cette société.

- la procédure de liquidation judiciaire s'est terminée en Avril 2018
- la marque a été déposée en 2014

J'ai deux questions :

- comment savoir si un transfert de propriété a été effectué ? Il n'y a pas mention de transfert de propriété sur les comptes rendus des jugements.
- au bout de combien de temps, pour une entreprise liquidée, la marque tombe dans le domaine public ? (pour une société non liquidée, c'est 10 ans sauf renouvellement)

Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **14/05/2018** à **20:49**

Bonjour,

La valeur immatérielle de la marque est dernier actif de certaines entreprises en difficulté, avez-vous contacté le liquidateur ?

Même si une liquidation judiciaire est inscrite sans transfert de propriété, cela signifie que la marque est tombée dans le domaine public puisqu'il n'y a plus de propriétaire du droit. La marque est donc potentiellement à nouveau disponible.